

Pendant quelques années, le Département des Assurances a compilé, à même les renseignements fournis par les compagnies d'assurance-feu autorisées à faire affaires au Canada, des tables d'expérience relatives aux primes et aux pertes des 27 catégories de risques acceptées d'un commun accord. Le tableau 4 en donne les résultats pour les cinq dernières années connues.

4.—Pourcentage des pertes nettes encourues par rapport aux primes nettes encaissées au Canada par toutes les compagnies à charte fédérale, par catégorie de risques, 1938-42, et moyennes de cinq ans, 1938-42

(Après déduction des réassurances)

Catégorie	1938	1939	1940	1941	1942	Moyenne de cinq ans, 1938-42
	p.c.	p.c.	p.c.	p.c.	p.c.	p.c.
Habitations—protégées.....	32-05 ¹	35-40	35-29	35-77	40-02	35-61
Habitations—non protégées.	44-84 ¹	45-60 ¹	40-96	40-24	36-26	41-52
Toutes autres habitations et bâtiments agricoles.....	45-54	45-32	45-81	43-40	38-01	43-62
Tous autres risques de deux ou trois ans.....	51-04	52-60	35-38	44-36	37-86	44-29
Risques commerciaux, magasins de gros et entrepôts et contenu.....	50-00	33-02	50-13	45-93	45-65	45-18
Risques commerciaux, magasins de détail et contenu.	37-68	37-60	38-65	39-00	58-79	42-14
Tous autres risques commerciaux.....	22-30	20-48	22-41	24-84	41-46	26-30
Brasseries et malteries.....	2-32	77-49	3-80	1-04	5-05	17-97
Manufactures de chaussures.	29-79	40-07	35-84	74-43	41-57	45-10
Conserveries.....	136-31	13-58	19-03	63-95	139-38	77-63
Confiseries et biscuiteries...	51-67	31-92	21-84	60-59	49-38	43-08
Moulins à farine et à farine d'avoine.....	103-57	35-97	46-01	55-58	32-21	54-48
Élévateurs à grain.....	50-21	10-42	16-53	34-75	26-33	27-62
Buanderies.....	22-22	44-93	47-51	41-27	54-29	42-09
Scieries.....	37-01	129-28	39-93	34-29	35-01	52-22
Chantiers de bois.....	22-15	25-00	24-14	35-31	44-25	30-96
Boutiques de machinerie et de métallurgie.....	28-85	44-24	56-69	32-07	47-66	41-21
Risques miniers.....	20-13	26-62	29-92	17-03	25-44	23-58
Salaisons de porc.....	14-11	64-44	331-92	34-82	44-52	88-98
Pulperies et papeteries.....	129-10	64-15	22-84	23-47	36-55	52-52
Remises à tramways.....	23-23	20-75	15-04	10-32	19-45	17-72
Tanneries.....	30-40	7-81	—	31-95	532-18	161-10
Menuiseries.....	65-14	42-75	70-18	53-35	66-42	60-00
Laineries et tricoteriers.....	21-92	107-20	81-70	44-15	170-57	88-63
Tous autres risques manufacturiers.....	45-55	43-98	41-77	36-91	57-92	45-64
Tous autres risques d'un an et à courte échéance.....	49-60	41-68	39-56	35-56	42-26	41-53
Risques contre les fuites d'arsenoir de quelque nature que ce soit.....	39-67	26-39	26-25	27-77	27-10	28-88
Totaux.....	40-94	38-46	37-20	36-33	43-59	39-31

¹ Révisé depuis la publication de l'Annuaire de 1942.

Pertes par le feu.—La question des pertes causées par le feu s'apparente étroitement à celle de l'assurance-feu. L'Association fédérale pour la prévention des incendies publie, sous les auspices du Département fédéral des Assurances et avec la collaboration de l'Association des chefs de pompiers canadiens, un rapport sur les pertes de vies et de biens causées par le feu; les renseignements des tableaux 5 et 6 en sont un résumé. Outre ces données, le rapport fournit des renseignements additionnels comme les pertes par capita par province et par genre d'édifice, le nombre d'incendies déclarés, l'origine des incendies et les enquêtes criminelles occasionnées par les incendies.